



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/40

Objet : Budget commune – Décision
modificative n°1 rectificative

Date de convocation : 04 juillet 2025

Date d'affichage : 04 juillet 2025

Date de réunion : 10 juillet 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de votants : 21

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix juillet à 19h10, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline (à partir de 19h27), Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER et, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absent : Mme BEURRIER Aline (jusqu'à 19h26), Mme GUILLOT Myriam, M. PAIN Philippe, M. DIOCHON Eric est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°1 rectificative du budget commune 2025 concernant le budget investissement de la commune (ajouter 2000 € de crédits au chapitre 21 de l'opération 112), détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-137-020 : Garderie	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-112-845 : Voirie	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 rectificative du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Le 10/07/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250710-2025-40-2-BF
Date de télétransmission : 18/07/2025
Date de réception préfecture : 18/07/2025